

ritoire sont aux mains de nos voisins. Il y a une certaine lisière de terre située à quelques milles de Skagway qu'ils seraient disposés, croyons-nous, à reconnaître comme frontière, mais vous verrez que dans presque toutes les publications périodiques de la côte du Pacifique aux États-Unis, l'on dit que ce n'est pas là la ligne frontière, que celle-ci s'étend dans l'intérieur à une distance de dix lieux géographiques et que leur territoire atteint ce point-là.

Si tel est le cas, le traité de Washington leur donne le droit de naviguer dans les rivières qui arrosent notre territoire, et au lieu de voir le Gouvernement du Canada posséder cette région, ce serait celui des États-Unis qu'en aurait le contrôle, et vous ne pourriez pas envoyer dans cette région un homme de police, un individu quelconque avec des armes, ni pourriez-vous faire les moindres travaux pour la défense de cette contrée sans la bonne volonté et la bienveillance de nos voisins. Telle est la situation.

C'est cet état de choses là que le Gouvernement a résolu de faire disparaître, et nous avons décidé, dans l'intérêt public, de construire une voie ferrée et de défendre les droits canadiens et les intérêts britanniques dans le Nord-Ouest.

L'honorable M. McCALLUM : L'établissement d'un chemin de fer n'empêchera pas le peuple des États-Unis de se servir du Yukon.

L'honorable M. MILLS : Si l'honorable sénateur était un peu plus disposé à écouter avec un esprit de justice plutôt que d'y mettre du parti pris, il se convaincrait qu'il est pour nous de la plus haute importance d'obtenir des moyens de communication avec le Klondike, par lesquels nous pourrions y expédier des approvisionnements, des hommes de police commandés par nos propres officiers et sous notre propre contrôle.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL : Les peuples de ces deux pays n'ont-ils pas le droit, comme pour le Saint-Laurent, de naviguer librement sur la rivière Stikine et le lac Teslin ?

L'honorable M. MILLS : Oui, je ne le nie pas, mais l'honorable sénateur sait que ce n'est seulement que pour des fins com-

merciales, le traité le dit. L'honorable sénateur sait qu'en vertu du traité de St.-Pétersbourg, nous avons le droit de naviguer le Yukon sans aucune restriction, il en est de même de toutes les rivières qui se jettent dans l'océan, mais nous avons perdu ce droit lorsque le traité de 1871 fut négocié.

En suivant la route du défilé Chilcoot vous arrivez à un port des États-Unis, et vous ne pouvez sans la permission de vos voisins, y débarquer un corps d'hommes de police, des armes, ou d'y faire passer des approvisionnements.

Si vous allez au Défilé White vous y trouvez le même état de choses, et jusqu'à ce que cette voie ferrée soit construite, nous ne pouvons pas pénétrer dans ce territoire si ce n'est avec la bienveillante permission de nos voisins. Tous ceux qui m'entendent savent que la route d'Edmonton est très avantageuse et qu'il sera peut-être nécessaire de l'ouvrir à une date rapprochée. Cependant elle a une longueur de quinze cents milles ; et toute la saison serait perdue si nous l'adoptions, et à l'heure qu'il est il serait tout à fait impossible de transporter par cette voie les approvisionnements requis. Nous croyons qu'il est dans l'intérêt public que la route projetée par le Gouvernement soit ouverte. Si nous avions retardé nos mesures, elle n'aurait pas pu être construite cette année. Les travaux doivent être faits pendant que la neige recouvre encore le sol. Il faut avoir des moyens d'expédier les approvisionnements et de les emmagasiner à la tête des eaux navigables du lac Teslin. Comme mes honorables collègues le verront, des dispositions ont été prises de manière à ce que cela puisse être fait. La voie, qui, d'ici à trente ou quarante jours, doit être en état de suffire aux transports ordinaires devra être complétée le 1er septembre, comme voie ferrée, et relier les eaux navigables d'un côté avec celles de l'autre. Le Gouvernement pourra alors y envoyer le nombre d'hommes nécessaires pour maintenir l'ordre et faire observer la loi parmi une population considérable, composée principalement d'étrangers, et garder cette région sous son contrôle tout en y défendant les intérêts canadiens. De fait, il y a bien des choses qu'il serait très avantageux de dire à l'appui de notre décision et qui ne peuvent pas être dans l'intérêt public, dévoilées en ce moment, mais je suis convaincu qu'il n'y a pas un seul